

## Séance du 26 octobre 2020

**Date de convocation : 16 octobre 2020**

**Présents :**

Messieurs Patrice BERGEON, Alain GENDRY, Serge SAVIN, Juan Maria DIAZ DE CERIO, David CAILLON et Aurélien DANO,  
Mesdames Sandra MARTIN, Marlène MARTINEAU, Michèle DORET et Marie PELTIER

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Philippe CAMOUSSEIGT (bon pour pouvoir à Patrice BERGEON)

Madame MARTINEAU Marlène a été nommé(e) secrétaire de la séance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte-rendu

### **Intercommunalité : approbation du bilan communautaire 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- prendre acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

### **Subventions 2020**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention pour l'année 2020 à :

Club de foot Saint Martin du Fouilloux	250 €
TOTAL	250 €

## **Voirie : situation travaux de sécurité de l'Hopiteau**

Monsieur le Maire fait un point sur la situation des travaux de sécurité de l'Hopiteau :  
Un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, il y a 8 jours, par le Bureau d'Étude VRD-SIG de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Ce dossier de consultation est séparé en 2 lots :

- lot 1 : travaux voirie et trottoir
- lot 2 : signalisation

Le dossier a été envoyé à 4 Très Petites Entreprises locales pour le lot 1 (afin que la commune soit éligible à l'opération « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres») et à deux sociétés pour le lot 2.

Après avoir reçu les réponses, le BET VRD-SIG a fait une analyse des propositions :

lot 1 : Il en ressort que 2 TPE ont répondu sur 4 :

ROY TP	27 388,35 € HT	32 866,02 € TTC
SIRE Drainage	27 950,00 € HT	33 540,00 € TTC;

lot 2 : aucune réponse

Au vu du chiffrage (qui est assez élevé), et du peu de réponse, Le BET VRD-SIG propose de refaire une consultation.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Bureau D'Étude VRD-SIG de la communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

## **Services généraux : commémoration du 11 novembre : organisation**

Monsieur le Maire informe que suite à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2020, la cérémonie du 11 novembre est maintenue, sous conditions de respecter les normes sanitaires et selon l'évolution de la situation.

Néanmoins, il n'y aura pas de vin d'honneur à l'issue de la cérémonie.

Monsieur Alain GENDRY est en charge de commander la gerbe.

## **Services généraux : présentation des assurances profil élus et mission collaborateur**

Monsieur le Maire et Monsieur le premier adjoint ont rencontré Madame POUZET, représentante des assurances Groupama, qui est en charge des contrats d'assurances de la commune. Madame POUZET en a profité pour présenter les assurances profil élus et mission collaborateur, ainsi que faire le point sur les contrats en cours. L'assurance profil élus est une assurance qui permet au Maire, ainsi qu'à ses adjoints, d'être protégés juridiquement dans le cadre de l'exercice de leur mandat respectif.

Dans l'attente des propositions, Monsieur le Maire suggère aux membres du conseil municipal de reporter le sujet pour la prochaine réunion.

Le conseil municipal accepte la suggestion de Monsieur le Maire.

## **Urbanisme : vente de la parcelle E157 située au Terrier du Fouilloux**

Monsieur le Maire et messieurs les adjoints ont rencontré Monsieur QUITTE, propriétaire de la parcelle E 157 située au Terrier du Fouilloux, il y a plus d'une semaine. Monsieur QUITTÉ souhaite vendre sa parcelle et a proposé à Monsieur le Maire de l'acheter au nom de la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire s'est proposé d'en faire publicité auprès des propriétaires des parcelles mitoyennes, avec l'accord de Monsieur QUITTÉ.

Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition de Monsieur QUITTÉ. Monsieur le Maire est chargé d'informer Monsieur QUITTÉ de sa décision.

## **Divers : machine à pains**

Monsieur le Maire a contacté, il y a quelques temps, la boulangerie de Ménigoute afin de proposer l'installation d'une machine à pain. N'ayant pas de nouvelles de leur part, Monsieur le Maire propose de les relancer et tient informer le conseil municipal de leur décision.

## **Finances : crédit-bail le Relais du Terrier**

Monsieur le Maire a été contacté au début de l'été par Madame YVETOT, qui souhaite rembourser le montant restant des loyers soit un montant de 6 600 euros soumis à TVA ((500 x 1,20) x 11), ainsi que la levée d'option d'un montant de 10 000 euros.

Pour rappel, ce crédit-bail a été signé en 2011 entre la commune et Madame YVETOT pour la reprise du bar-restaurant le Relais du Terrier et le logement attenant.

Après avis de la trésorerie pour les modalités d'un remboursement anticipé des loyers du crédit-bail et la levé d'option, Monsieur le Maire est en attente d'une proposition de rendez-vous avec Madame YVETOT et le notaire, afin de finaliser la vente.

Afin de ne pas retarder la procédure, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer tout document relatif à ce sujet auprès du notaire.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la conclusion du crédit-bail du Relais du Terrier.

## **Bâtiments communaux : réfection toiture du local technique**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la préparation du budget 2020, une somme avait été prévue pour la réfection de la toiture du local technique communal.

Deux devis sont présentés :

**- FB Pouzet et Jean-Baptiste :**

- tuiles canal et zinguerie	11 142,20 € HT	13 370,64 € TTC
- Tuiles mécaniques et zinguerie	9 073,78 € HT	10 888,53 € TTC

**- ABCR 79 :**

- Tuiles canal	13 169,00 €
- Tuile mécaniques	9 991,50 €

Il est à noter que l'entreprise ABCR 79 étant en statut d'auto-entrepreneur, les montants présentés ne sont pas assujettis à la TVA.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité, le devis tuiles canal et zinguerie de l'entreprise FB Pouzet et Jean-Baptiste pour la somme de 13 370,64 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **Bâtiments communaux : réfection toiture du vestiaire du stade**

Monsieur le Maire a, par la même occasion, demandé une devis pour refaire la toiture du vestiaire du stade.

Deux devis sont présentés :

- FB Pouzet et Jean-Baptiste :	3 286,91€ HT	3 944,29 € TTC
- ABCR 79 :	3 191,00 €	

Il est à noter que l'entreprise ABCR 79 étant en statut d'auto-entrepreneur, les montants présentés ne sont pas assujettis à la TVA.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité, l'entreprise FB Pouzet et Jean-Baptiste a été retenu pour la somme de 3 944,29 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **Finances : Subvention « 1000 chantiers » du Conseil Départemental des Deux-Sèvres**

Dans le cadre du plan de relance de soutien à l'investissement local, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour les deux devis de réfection de toiture concernant la toiture du hangar communal et la toiture du vestiaire du stade.

## **Questions diverses**

**- La Basse-Jarrière aménagement d'une plateforme pour la collecte des ordures ménagères :**  
Une plateforme empierrée a été créée à la Basse-Jarrière, afin que le camion de la collecte des ordures ménagères puisse y faire demi-tour. Au vu du montant des devis étudiés, l'agent communal a effectué les travaux à moindre coûts.

**- Chaussauvent : situation de la maison qui s'effondre :**

Après avoir réussi à contacter tous les propriétaires de la maison (soit 15 personnes au total), et, après avoir fait le point avec l'Association des Maires des Deux-Sèvres pour connaître les différentes options envisagées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'envoyer un courrier de proposition d'acquisition à l'euro symbolique du terrain par la commune aux propriétaires. Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour l'envoi du courrier.

**- Recensement 2021 :**

Madame Sandra MARTIN, seconde adjointe au maire, a participé à une réunion d'information le 16 septembre dernier, organisée par l'INSEE concernant le recensement 2021 de la population communale. Madame MARTIN fait un compte-rendu de la réunion.

Il en ressort que compte-tenu de l'état d'urgence, il a été demandé aux mairies de ne pas recruter leur agent recenseur avant le 10 décembre 2020.

Le recensement par internet sera privilégié.

La séance est levée à 23h15

Patrice BERGEON

David CAILLON

Philippe CAMOUSSEIGT

Absent

Aurélien DANO

Juan Maria DIAZ De CERIO

Michèle DORET

Alain GENDRY

Sandra MARTIN

Marlène MARTINEAU

Marie PELTIER

Serge SAVIN